

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2015

PRESENTS : 15

M. GELAS Gilles - Mr Didier ROUDET- Mme BOUCHET Véronique - Mme Valérie DEMARCQ - Mr J.D. BARBE - Mme PETIT Denise—M. LUC-PUPAT Hervé— Mmes LESAFFRE Sylvie, Christelle BARDIN, PARADIS Angélique, Audrey PERRIN, Mrs PRESUMEY Denis - - Frédéric ESTIENNE – Mmes CHAROUD Patricia

ABSENTS EXCUSES : 3

Mme BALMAIN Yolande — Mr Michel AMAT – Mr Sylvain LEYGNIER

POUVOIRS : 2

A été élue secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHET

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2015, l'ordre du jour est abordé.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2014 (délibération 2015.06) :

Sous la présidence de Mr Gilles GELAS, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses	1 036 186.63 €
Recettes	1 325 806.59 €
	<i>Investissement</i>
Dépenses	728 030.00 €
Recettes	758 912.77 €
	<i>Restes à réaliser :</i>
Dépenses	1 350 000.00 €
Recettes	1 348 000.00 €
Besoin de financement :	321 846.62 €
Excédent de clôture :	302 627.23 €

Hors de la présence de Monsieur Henri GERBE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 (délibération 2015.07)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -350 729,39€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 334 853,89€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 30 882,77€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 289 619,96€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 350 000,00€

En recettes pour un montant de : 1 348 000,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 321 846,62€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 321 846,62€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 302 627,23€

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL (délibération 2015.08)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (délibération 2015.09) :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Gilles GELAS, Adjoint au Maire. Ce dernier rappelle en quelques mots le contenu du plan communal de sauvegarde (PCS), des fiches concernant les pandémies, la sécheresse, la canicule, le transport de matériaux dangereux, les crues et le terrorisme ont été insérées. L'ensemble du Plan Communal de Sauvegarde a été mise à jour et le matériel nécessaire listé et mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide le Plan Communal de Sauvegarde ainsi modifié.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR - RD 519 (délibération 2015.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014.76 concernant la demande de subvention DETR 2015 – Travaux RD 519 et informe les membres présents qu'il y a lieu de modifier le plan de financement comme suit :

Travaux éligibles DETR 2015 :

DESIGNATION	MONTANT H.T. €	FINANCEMENT	
		DETR 20 %	CONSEIL GENERAL
Terrassement / voirie / Aménagements de surface	114 085	27 918	40 000.00
Réseaux éclairage public	5140		
Honoraires bureau études et divers	20367		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES DETR	139 592 €H.T.	67 918	

Travaux non éligibles DETR:

16 550 €H.T. soit un coût total de l'opération d'un montant de 156 142 €HT selon le plan de financement suivant :

Travaux et Honoraires	156 142 €HT	SOIT	187 370.40 €TTC
Subventions	67 918 €		- 67 918.00 €
Autofinancement	88 224.00 €HT		119 452.40 €TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, décide :

- De programmer les travaux d'aménagement de l'entrée du village, Route de Marcilloles (RD 519)
- De demander une subvention au titre de la DETR 2015
- De mandater le Maire pour toutes les formalités à venir.

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTE : CONVENTION A CONVENIR POUR LES LOCAUX DU RAM (délibération 2015.11) :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cadre de mise à disposition de locaux à titre gratuit pour les activités du pôle famille solidarité de Bièvre Isère Communauté notamment pour le Relais Assistantes Maternelles. Pour information, cette convention annule et remplace toutes les conventions déjà signées.

Après avoir entendu les termes de la convention, le conseil municipal :

- Accepte de mettre à disposition les locaux à titre gratuit pour les activités du Pôle Famille Solidarité de Bièvre Isère Communauté et ce pour le Relais Assistantes Maternelles,
- Autorise le Maire à signer la présente convention.

CNFPT : CONVENTION DE PARTENARIAT (délibération 2015.12) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les besoins en formation des collectivités territoriales et de leurs agents sont en croissance significative compte tenu, en particulier, de l'évolution des missions.

Afin de proposer une réponse adaptée à cette demande tout en respectant la législation en vigueur, il est proposé de signer une convention de partenariat précisant les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations proposées par le CNFPT dans le cadre d'actions collectives organisées à la demande de la collectivité « actions intra ou union de collectivité » ou dans le cadre de participations individuelles sur des formations payantes ouvertes à toutes les collectivités. Lecture est donnée de la convention cadre de participation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Accepte les termes de la convention proposée
- Autorise le Maire à la signer.

INSTAURATION DEFINITIVE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (délibération 2015.13)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Brézins avait délibéré le 21 décembre 2011 pour instaurer l'entretien professionnel, à titre expérimental.

Conformément à la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 et le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 prévoyant la mise en œuvre à titre pérenne de l'entretien professionnel à compter du 1^{er} janvier 2015, il convient de délibérer pour l'instituer de manière définitive en lieu et place de la notation. Il précise que les critères d'appréciation restent inchangés par rapport à la mise en œuvre de 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer définitivement l'entretien professionnel en lieu et place de la notation
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités à venir.

BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE (délibération 2015.14) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires actuels de la boulangerie envisagent de céder le fonds commercial et artisanal de la boulangerie-pâtisserie, compris le droit au bail que la commune avait consenti pour les locaux. Cette cession sera faite au profit d'une société en cours de constitution.

Afin de louer à nouveau le local de la boulangerie, il convient de convenir d'un nouveau bail commercial avec la future société qui acquiert le fonds commercial, et ce dans les mêmes conditions que les précédents locataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de conclure un bail commercial avec la société propriétaire du fonds commercial et artisanal,
- Autorise le Maire à signer un nouveau bail commercial chez le notaire,
- Dit que les conditions de locations restent inchangées par rapport aux propriétaires actuels du fonds.

RETROCESSION GRATUITE A LA COMMUNE DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LES EMERAUDES » (délibération 2015.15) :

Monsieur Gilles GELAS, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal la demande de rétrocession des voiries du lotissement en date du 3 décembre 2014, demande examinée par les commissions communales voirie et urbanisme.

Après étude de la demande par les commissions communales, Mr Gelas propose au conseil municipal d'accepter la demande de rétrocession gratuite à la commune de la voie desservant le « Domaine des Emeraudes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la rétrocession gratuite de la voie desservant « Le Domaine des Emeraudes »
- Mandate le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour cette rétrocession gratuite
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

CREATION GROUPE DE TRAVAIL « MOBILITE » (délibération 2015.16) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire mène actuellement une étude sur les transports sur le territoire afin de développer des solutions alternatives à la voiture et encourager un changement de comportements.

Il est proposé la création d'un groupe de travail sur la mobilité composé comme suit :

- Monsieur Hervé LUC-PUPAT
- Monsieur Denis PRESUMEY
- Mme Audrey PERRIN
- Mme Angélique PARADIS

QUESTIONS DIVERSES :

- **NAP:** Pour la période de février aux vacances d'avril 190 enfants fréquenteront les Nouvelles Activités Périscolaires (120 enfants de l'école élémentaire et 70 enfants de l'école maternelle). Une embauche d'une personne supplémentaire a été faite pour deux jours de la semaine (jeudi et vendredi).
- **Site internet de la commune :** la gestion de base est confiée à Mr Barbe. Une proposition de reprise des services est à l'étude.
- **Eglise du Bas :** l'estimation auprès des services des domaines est en cours.
- **Bureaux de Vote des élections du 22 et 29 mars 2015 :** les bureaux de vote seront tenus selon l'organisation convenue avec l'ensemble des membres du conseil municipal.
- **Urbanisme :**
1 permis de construire déposé : Mr et Mme Romani pour une maison individuelle (en cours d'instruction).

La séance est levée à 23 heures 00.